

BAS. A.
REPUBLIQUE RWANDAISE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~TERRITOIRE DE RWANDA URUNDI~~
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~RWANDA URUNDI GIBELI~~
SERVICE DES TERRES.

ms 1

Kigali , le 5 mai 1961
B.P.21
BUREAUX A KIAGLI



Réf. n° :

1 Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :
Parcelle n°1 à
KIBUNGU.-

(*) N° 3/ 21 /L.R.57

-TRANSMIS copie pour information à
Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à KIBUNGU, comme
suite à sa lettre n°970/T.F.4/02/
SIND. du 17 avril 1961.-

-TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Receveur des Impôts du
Rwanda à KIGALI, B.P.42(C.C.73.095).-

AG 50 / T.F. 4 / 02 / SIND
8 / 5 / 61

Monsieur: CYANGABO Edouard
à
KIBUNGU.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à
KIBUNGU m'a fait parvenir par mandat postal la somme de 765,-Fr.-

De ce montant de 765,-Fr , j'ai
pris en recette comme loyer 1961 la somme de 640,-Fr qui a fait
l'objet de la quittance n°1024/4427/B que je joins par ailleurs.-

Le solde soit 125,-Fr , je l'ai
remis au Service des Impôts à KIGALI, B.P.42 , qui le prendra
en recette en déduction de la somme de 770,-Fr qui vous a été
réclamée à titre de taxe contrat et de loyer 1960.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assu-
rance de ma considération distinguée.-

LE CHEF DU SERVICE DES TERRES,
P.O.

Mr P MANDEVILLE.-

125
640
765

Parcelle n° 1

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

Reçu d'un mandat de poste interne.
Ontvangstbewijs van een binnenlandse postwissel.

M' *G. J.*

à *Kibumba* a versé
te *heeft gestort*

Sept cent soixante

vingt Fr *—* Ct

payable à *Ministre des*
bataalbaar aan *Post. P. 78 Nyanza.*

Taxe *5*

Recht

Numéro *100*

Nummer

Date

Datum

L'agent des postes,
De postbediende,
[Signature]



/-K.C.-/

RESIDENCE DU RUIANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 avril 1961.-

OBJET:

Parc. N° 1 du C.C.Kibungu
Cyangabo Edouard.-

N° /T.F.4/02/SIND.-

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
B.P. 78

NYANZA.-

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre N° 31/1085/R/
L.R.57 du 10 mars 1961, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que j'ai convoqué à mon bureau le nommé Cyangabo
qui m'a exprimé ses doléances.

Le 3/2/1961, l'intéressé avait payé la
somme de 770.-frs au Receveur des Impôts à Usumbura; quelques
jours plus tard, il recevait votre N° 31/665/R/L.R.57 du
17.1.1961 lui réclamant le paiement de la somme de 640.-frs
et s'expliquait mal ce que pouvait représenter cette taxe.

Le Service des Impôts à Usumbura nous
retourne la somme de 770.-frs; je vous la fais parvenir par
mandat postal de ce jour.

Quant au loyer 1961, Cyangabo me promet
formellement qu'il aura réglé la situation avant le 22/4/1961.

La somme de 1.550.-frs dont il fait mention
dans sa lettre, lui a été réclamée par le Service des Impôts.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
LE PREFET,
GASUHUKE, Ph.-

GAS. L./

GOUVERNEMENT DU RWANDA
~~TERRITOIRE DU RWANDA-ORUNDI~~
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
~~RWANDA-ORUNDI-GERIE~~
AFFAIRES FONCIERES
SECTION TERRES

Nyanza , le 10 mars 1961.-
de
B.P. 21 KIGALI
B.P. 78 NYANZA
BUREAUX A NYANZA-RWANDA

(*) N° 31/ 1085 /R/L.R.57

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

*note pour le
11/03/61*

1 1080 / T.F. 4 / 02 / 57
20 / 3 / 61

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe,
copie d'une lettre m'adressée par Monsieur CYANGABO Edouard, concernant
la parcelle n° 1 du centre commercial de KIBUNGU.

Je vous saurais gré de vouloir bien convoquer
l'intéressé en vos bureaux, pour qu'il exprime plus clairement ses dolé-
ances.

A titre d'information, je vous signale que
l'intéressé est locataire de la parcelle citée ci-devant, en vertu du
contrat n° L.R.57, ayant pris cours à la date du premier Août 1960 pour
une durée de deux ans.

La somme de 770,-Fr payée par Monsieur CYANGABO
représente le loyer du premier août 1960 au 31 décembre 1960 (270,-Fr)
augmenté de la taxe d'établissement du contrat (500,-Fr).-

La somme de 1550,-Fr dont il parle dans sa lettre
m'est tout à fait inconnue ; par ma lettre n° 31/665/R/L.R.57 du 17 jan-
vier 1961, je n'ai en effet réclamé que le paiement de la somme de 640,-Fr
représentant le loyer 1961 pour la parcelle dont question en marge.

POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
P. MANDEVILLE.-

Kabarondo, le 4/3/61

RECOMMANDÉ.

Copie pour inf.

À Monsieur le Chef du service des Terres
du Ruanda à NYANZA.

Monsieur le Chef de service,

En suite à votre lettre n° 317665/R/LR57, je tiens à vous faire savoir que depuis l'année 1960 j'ai voulu occuper la parcelle, mais il m'a été impossible parce que je n'avais pas encore reçu la réponse positive d'U.a. Les feuilles de contract me sont parvenues en janvier 1961, avant de signer ce contract je n'avais pas l'autorisation de commencer le travail.

Je suis allé même au Territoire Kibungu, mais on m'avait conseillé d'attendre la réponse d'U.a. D'où ~~il en~~ vous le comprenez, Monsieur j'ai travaillé pendant l'année 60 le jour où j'ai signé les feuilles de contract j'ai payé la somme de 780 francs, maintenant je n'ai pas encore commencé le travail, même on n'a pas encore déterminé la terre que je dois occuper. Je vous demanderais le motif pour lequel je dois encore verser la somme de 1550 francs.

En attendant une réponse favorable, Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

CYANGABO EDOUARD

Cyangabo

1/2/61

Parte n° 1 de Kibungu

M

el

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse:

PTP

KIGALI

Citation:

n° 253101/TF/VP

RVT n° 152 DU 27/1/61 SOMME ETRE 770 FRANCS

TERRITOIRE

EXP. AT. KIBUNGU.

390
31

TF/VR
1/61

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te:

27-1-61
T.S.F.

Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
152	Kigali	24	27	1520	

Indications de service taxées
Betaalde dienstaanwijzingen

TÉLÉGRAMME

Telegram

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

off

AT
Kibungu

La Colonie n'est soumise a aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 Augustus 1940.)

Ref votre versement du 7 janvier au compte 20077 objet pare nos changals signalez en sept cents, au 770 f =

Réponse
N° 24531 TF/VR

Répo

Aut. n° 152 du 24/1/61 ramme été 440. France.

AT.

TF

Kibungu, le 24 mai 1960.-

Demande de terrain.

Je soussigné (nom [à souligner], prénoms, profession, lieu d'immatriculation, âge, nationalité et résidence).
CYANGU BO Edouard, Commerçant, agé de 29 ans, rwandais résidant
Kibungu.

agissant pour mon compte personnel ~~ou au nom de la société~~ (1)

dont les statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Usumbura, le
et publiés au (2) et en vertu d'une procuration
publiée au (2) ou déposée à la conservation
des titres fonciers à Usumbura sous le n° spécial P..... sollicite du gouvernement du Ruanda-Urundi, la
location pour un terme de ans (3) de la parcelle n° 1 du plan de lotissement de Kibungu
(3) ou de la parcelle destinée à un usage Commercial (5) d'une superficie d'environ
située à Kibungu et représentée au croquis, à l'échelle de 1 à
figurant au verso (ou ci-annexé) (4)
(3) ou l'occupation provisoire, pour une durée de 5 ans, d'un terrain situé à Kibungu territoire
de Kibungu d'une superficie approximative de
destiné à un usage agricole (5).....

A l'expiration du contrat, je désirerais pouvoir acheter, ou louer par bail emphythéotique (3)
le terrain dont question (3).

Je déclare connaître parfaitement la région au point de vue de la main-d'œuvre indigène et savoir que je ne pourrai pas compter sur l'intervention de l'administration pour obtenir les travailleurs qui me seraient éventuellement nécessaires.

Je sollicite l'autorisation d'occuper, à titre précaire et révocable, le terrain à la date du
m'engageant au cas où la location ne pourrait m'être consentie à l'évacuer volontairement dans un délai de 15 jours
de la réception de la lettre m'y invitant, et ce, sans pouvoir réclamer de ce chef aucune indemnité ou dommage au
gouvernement.

Veillez Monsieur le Résident Général, l'assurance de ma considération très
distincte.

- A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à USUMBURA.
- A Monsieur l'Administrateur Territorial KIBUNGU

(Signature)
CYANGU BO E.
Cyangu

- (1) Inscrire l'énoncé exact et complet de la raison sociale ou les noms, (souligner) prénoms, résidence de la ou des personnes pour lesquelles on agit.
- (2) Numéro et date du bulletin.
- (3) Biffer la mention inutile.
- (4) Lorsqu'il s'agit d'une parcelle faisant l'objet d'un lotissement approuvé, il suffira d'indiquer le numéro de la parcelle et éventuellement du bloc où elle est située.
- Par contre, pour un terrain situé en dehors d'un lotissement le croquis devra être rattaché à un point fixe de la carte dont un extrait de la région environnante devra également figurer à côté du croquis ; le croquis doit être coté.
- (5) Indiquer le programme complet de mise en valeur et les délais de réalisation et joindre un croquis situant exactement les constructions projetées par rapport au terrain demandé :
 - a) Terrains résidentiels : importance de l'habitation et coût approximatif ;
 - b) Terrains commerciaux : importance des magasins projetés (nombre d'étages), coût approximatif, nature du commerce, etc.
 - c) Terrains industriels : importance des ateliers projetés et coût approximatif des constructions et des machines, natures de l'industrie.
 - d) Terrains agricoles : nature des plantations projetées, méthodes de cultures intensives qui seront appliquées, etc.

Di ablection:

COMMUNICACION DE LA COMISIÓN DE

A Monsieur le Administrateur de Guinée
à
Koulikoro:

3435/AE2/02/11
26.1.65

Monsieur le Administrateur,
Salut,

Je vous envoie cette lettre en vue de vous
faire savoir et vous demander ce qui suit:
est-elle originale de Koulikoro et me trouvant
actuellement au Centre Commercial de Kabonkro
en qualité de commerçant n° registre de Commerce
6194, je me permets de vous demander de
bien vouloir m'autoriser de m'installer au
Centre Commercial de Koulikoro et d'y faire le
commerce.

Dans le cas où ma demande serait acceptée,
je vous demanderais de me donner les instructions
relatives à cette installation.
Je vous remercie bien sincèrement.

M. le v. v.
Si / Koulikoro = demand.

Kabarondo le 20 mai 1960

Cyangaba Edouard

Kuli Bwana Administrateur wa Territoire ya Kibungu

Muraho. Mbandikiye iyi barua mbamenyesha kandi mbasaba ibi: Ndi kavukire ka Kibungu nyirizina. Ndi commerçant N° matricule au Registre de commerce 6194. Mba Kabarondo, nitwa Cyangabo Edouard. Dore icyo mbasaba: Ndashaka kugaruka Kibungu, ndabasaba ikibanza nkahaculuriza, aliko muli Centre commercial. Ndabasabaxi niba munyemereye niba hali izindi nzira ngomba gukulikiza ndabasaba igisubizo kuko ali jye urwizaniye.

Mbashimiye yuko mubindangiriza.

Mube amahoro. Ububashye

Cyangaba Edouard.

Cyangaba Edouard

TERRITOIRE DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 24.VII.1960

Territoire le

de

MINUTE à conserver

Service des Terres

N° /T.F.

N° 444/ 454/ 2558 /B.3065/1 Annexes :

Objet :

Suite n° 444/

Contrat à signer.

4990 / TF / JN.
5.9.60

Renvoyé à Monsieur le Conservateur des titres fonciers à Usumbura, les projets de contrat dûment signés.

Transmis à Monsieur l'Administrateur Territorial à Kibungu deux expéditions du projet de contrat à intervenir avec Mr CYANGARO Edouard pour la location de la parcelle n° 1 du Centre Commercial de Kibungu (Gares)

La somme de a été versée le au compte chèques postaux du receveur des impôts à Usumbura.

L'Administrateur Territorial,

avec prière de bien vouloir me les renvoyer après les avoir fait signer par le requérant, en exigeant au moment de la signature, la preuve du paiement de la somme de SEPT CENT SEPTANTE FRANCS qui doit être versée au compte-chèques postaux du receveur des impôts à Usumbura, série Z. n° 77.

Renvoyés à Monsieur le Conservateur des titres fonciers à Usumbura, les projets de contrat, l'intéressé n'ayant pas donné suite à mon avis invitant à venir signer le contrat et de payer la somme de objet de la facture n°

Le montant des frais occasionnés par l'enquête de vacance s'élève à francs.

L'Administrateur Territorial,

Prière aviser l'intéressé que la demande de location sera classée sans suite et que l'évacuation du terrain sera poursuivie par toutes voies de droit s'il ne donne passuite au contenu de la présente dans les deux mois à partir de la date ci-dessus. Dans ce cas, les indemnités prévues à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 25 février 1943 sur la vente et la location des terres domaniales lui seront facturées. Ces indemnités seront éventuellement majorées du montant des frais occasionnés par l'enquête de vacance **que vous me ferez connaître lorsque vous me renverrez les projets du contrat non signés** après le délai mentionné ci-dessus.

POUR Le Conservateur des titres fonciers.

LE CHEF DE BUREAU,
P. MANDEVILLE

Taxe contrat	500
Loyer du 1-8 au 31-12-60	270,-frs

	770,-frs

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

5935 / AE2/02/UR
26/11/60

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à KIBUNGU.-

Contrat à signer
parcelle n°1 du centre
commerail de KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par mon transmis n°454/2558/B.3065/1 du 24 août 1960, je vous ai demandé de vouloir bien soumettre à la signature de Monsieur Edouard CYANGABO, deux exemplaires du projet de contrat de location relatif à la parcelle dont question sous rubrique.

Ce transmis attire votre attention sur ce que la demande de location sera considérée comme nulle, classée sans suite, et l'évacuation du terrain poursuivie par toutes voies de droit, si le projet de contrat n'est pas signé et la somme due non payée endéans les deux mois.

A ce jour, je n'ai pas encore obtenu de réponse.

Au cas où l'intéressé n'a pas encore fait le nécessaire, veuillez bien, je vous prie, l'aviser par lettre recommandée, que vous lui donnez un tout dernier délai de quinze jours pour se mettre en règle sur ce point, et faute d'y donner suite dans le délai imparti, vous me signalerez la carance et, en plus si la parcelle est effectivement occupée.-

Pour le Chef du Service des
TITRES FONCIERS,

P. MANDEVILLE.-


Kibungu, le 23 Décembre 1960.,

RECOMANDEE.

Objet:
Contrat à signer
Parcelle N°1 du centre
Commercial de KIBUNGU.-

N° 3595 /AE.2/02/VR.-

Copie pour information à Monsieur
Le Chef du Service des Titres Fonciers
à USUMBURA suite à sa lettre N°454/68/R.B.
3065/1 du 4/11/60.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
VAN RANSBEECK, R.-

✓ A Monsieur CYANGABO Edouard

à

KABARONDO.-

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous donner
un tout dernier délai de 15 jours, pour me remettre dû-
ment signés, les ~~deux~~ exemplaires du projet de contrat
de location relatif à la parcelle n° 1 du centre commer-
cial de Kibungu qui vous ont été remis dans le courant
du mois d'Octobre.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
VAN RANSBEECK, R.-

Mul'iyi baruwa, nguhaye iminsi 15 yanyuma, ku-
girango unyohereze impapuro za contara umaze kuzisinya
naziguhaye mukwezi kwa 10 kw'uyu mwaka, zerekeye ikibanza
n° 1 cyo mw'isoko rya Kibungu.

achabwye 20/12/1960
@yau